

**Nombre de membres**

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Excusés représentés : 0
- Absents : 1
- Votants : 8    Pour : 8  
                          Contre : 0  
                          Abstention : 0

**Date de convocation :** 29 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois d'août à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

**Présents :**

|                |                 |               |
|----------------|-----------------|---------------|
| CELLE Éric     | CHANAL Fabrice  | DALENS Gérard |
| GENTES Laurent | GIROUD Florence | GRAIL Jérôme  |
| PERBET Yoann   | ROUSSET Cédric  |               |

**Absent(s) excusé(s) :**

**Absents :** DESCAMPS Véronique

**Secrétaire de séance :** DALENS Gérard

**PROJET PISTE FORESTIERE LES VAUX**

L'état actuel de la desserte forestière sur le massif « Les Vaux », ne permet pas l'exploitation facile et régulière des bois. Pour cette raison, un projet d'amélioration de cette dernière est porté par la commune de Moudeyres.

Le projet consiste à élargir un chemin existant dans le but d'obtenir une piste forestière d'environ 3,5m de large accessible aux engins de débardage. Cet élargissement permettrait également d'améliorer la desserte du massif en cas d'incendie.

Le chemin actuel est cadastré sauf sur un tronçon d'environ 275 mètres (voir plan en annexe). L'objectif serait également de régulariser ce tronçon pour que le chemin soit entièrement communal. La commune proposerait aux propriétaires concernés d'acheter le terrain utilisé par l'emprise de la piste pour 0,10 € le m<sup>2</sup>.

Les différents devis sont présentés à l'assemblée.

La création de piste forestière peut être subventionnée par le Fonds FEADER à hauteur de 80%.

AR Prefecture

043-214301442-20240805-2024\_020-DE  
Reçu le 13/08/2024

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**Valide le projet de création d'une piste forestière dans le massif des Vaux pour un montant estimatif de 19 905 € HT;**

**Valide les devis proposés ainsi que le plan de financement suivant :**

- **FEADER (Région AURA) : 80 % soit 15 924 € ;**
- **Autofinancement : 20 % soit 3 981 € ;**

**Décide de déposer, auprès de la Région AURA, un dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif « Créer des dessertes forestières » du fonds FEADER pour un montant de 15 924 € ;**

**Approuve l'achat du terrain non communal utilisé par l'emprise de la piste pour un montant de 0,10€ / m2;**

**Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2024 ;**

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment les actes administratifs nécessaires à l'acquisition du terrain utilisé par l'emprise de la piste.**

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

**Le Maire,  
Laurent GENTES**



**AR Prefecture**

043-214301442-20240805-2024\_020-DE  
Reçu le 13/08/2024